



Fédération Sport Boules Malagasy

Siège Social : Lot 1116E- 210 Mahazoarivo - Atsimo, Antsirabe 110 – Madagascar

Tél. : (261) 33 14 148 22 ~ E-mail : fsbm@fipjp.com

www.fsbmalagasy.org

Antsirabe, le 03 Décembre 2020

A

Madame le Directeur Général des Sports

Place Goulette Ambohitovo

- **Antananarivo** -

Objet : Demande d'éclaircissement concernant la situation de la FSBM et la politique sportive de la Pétanque Malagasy

Référence :

- Lettre N°075/20-MJS-SG-DGS du 27 Novembre 2020

Madame le Directeur Général des Sports,

Nous tenions à vous remercier pour vos réponses concernant :

- Les demandes pour un certificat de conformité pour que nous puissions finir la préparation de l'élection du comité exécutif de la FSBM avec les structures de la FSBM dont nous avons déjà entamer les étapes préparatoires en commençant par la délivrance des licences, attestation d'affiliations des clubs et les homologations des tournois faite par les clubs affiliés ;
- Le compte rendu faite concernant notre première année, malgré l'interruption par la déclaration de l'Etat d'urgence sanitaire dans tout le territoire de Madagascar qui a duré plus de six mois.

Pour que nous puissions communiquer avec transparence aux clubs affiliés à la FSBM et aux athlètes, avant le 10 Décembre 2020, avec tous les respects que nous vous devons, nous espérons recevoir plus d'éclaircissement de votre part concernant les trois points suivants :

1- En référence:

a. A votre dernier courrier « Auparavant votre discipline possédait déjà des structures de base nécessaires, donc il ne devrait pas être difficile de les convertir sous affiliation de votre fédération » ;

b. Loi 97-014 Article 6 : « Le Ministre chargé du sport définit et met en œuvre la politique sportive de la Nation. Il est le garant de l'application et du respect des Chartes et Conventions internationales. La structure d'organisation et de gestion du sport doit être conçue en tenant compte de la structure administrative du pays » ;

c. Article 03 du décret 2010-001 : « Le Ministre en charge des Sports est le garant de la légalité de constitution et des actes des groupement sportifs, du respect et de l'application des chartes et des conventions sportives internationales. Il oriente et coordonne les actions des groupements sportifs sur lesquels il exerce la tutelle ».

- Pourriez-vous donc nous expliquer comment est-ce possible de convertir la structure de l'ancienne fédération, FMP, dont vous aviez vous-même retirer leur

certificat de conformité suite à leur radiation au niveau international par la FIPJP? Rappelons que la FIPJP, a bien souligné à plusieurs reprises par les lettres qui vous aviez été envoyé, que cette ancienne fédération est non-existante à leurs yeux, mais seul la FSBM sera leur seul délégataire à Madagascar. Aussi, il ne s'agit pas d'un changement de nom, mais deux associations différentes.

2- En référence du Loi 97-014 Article 25 : « Les groupements sportifs ne peuvent fonctionner sans avoir été agréés par le Ministre charge du Sport conformément aux dispositions de l'Article 22 de la présente loi ».

- Avez-vous donc autorisé l'association dénommé « Association Sportive Pour Tous », qui organise des tournois officiels de pétanque qui n'est pas sous l'égide de la FSBM?
- Si non, pourriez-vous donc, s'il vous plait , prendre les mesures nécessaires concernant cette situation car cela crée d'avantages de trouble à notre discipline.
- Si oui, pourriez-vous, s'il vous plait, nous expliquez pourquoi la FSBM, n'est pas autorisé à poursuivre sa mission de promouvoir et de gérer notre discipline pour que les athlètes et les clubs en bénéficier, telles les délivrances des licences et les organisations des tournois.

3- En référence à notre manque de support par votre Ministère concernant les situations financières, qui reste toujours sans réponse de votre part.

- Pourriez-vous, s'il vous plait, nous expliquer pourquoi la FSBM n'a toujours obtenu aucune subvention de votre Ministère pour l'année 2019 et 2020. Le fonctionnement de la FSBM, jusqu'à ce jour, reste toujours à charge personnelle des membres de notre comité exécutif.
- Pourriez-vous, s'il vous plait, nous expliquer aussi pourquoi n'avez-vous toujours pas honorer votre lettre d'engagement concernant le déplacement de l'équipe nationale Malagasy de pétanque, au championnat du monde Féminines et Jeunes au Cambodge, qui a été aussi avancé par les membres de la FSBM.

En attendant la clôture positive des remboursements de votre part et la complétion de nos structures pour entamer l'élection du comité exécutif de la FSBM. Nous espérons trouver un éventuel dénouement de la situation qui permettra une collaboration entre le Ministère et la FSBM pour qu'il puisse fonctionner librement et poursuivre sa mission.

Nous vous sollicitons donc, pour protéger le bien-être de notre discipline et de nos athlètes, de nous fournir une autorisation à titre exceptionnel, que nous communiquerons aux publiques, que seuls les clubs affiliés à la FSBM puissent organiser des tournois de pétanque, et faute de quoi devrait être signaler à votre Ministère qui prendra les mesures nécessaires. Ceci leur permettra au moins de maintenir le standard sportif de pétanque Malagasy et de continuer à promouvoir notre discipline malgré notre situation.

Comptant sur votre collaboration.

Veillez agréer, Madame le Directeur Général des Sports, l'expression de nos salutations sportives.

Le président de la FSBM

RANDRIAMAROHAJA Dolys

Pour compte rendu :

- Monsieur Claude AZEMA, Président de la FIPJP
- Monsieur RANDRIANASOLONIAIKO Siteny Thierry, Président du Comité Olympique Malagasy